

Qu'est-ce qu'une donation et pourquoi en faire une?

Une donation est un contrat passé entre un donateur (celui qui donne) et un donataire (celui qui reçoit) et par lequel le premier cède au second un bien mobilier (meuble, somme d'argent, bijou, etc.) ou immobilier. Le donataire peut être un héritier présomptif du donateur ou un tiers (ami, filleul, etc.). Le contrat ne doit être conclu devant notaire (on parle alors d'acte authentique) que si le bien donné est immobilier.

La donation présente plusieurs avantages:

- elle permet au donateur de donner immédiatement un bien au donataire, dès sa décision prise;
- lorsque les donataires sont les futurs héritiers du donateur, elle permet à celui-ci d'organiser sa succession de son vivant, donc de contrôler que tout se passe comme prévu;
- elle permet d'assumer immédiatement les coûts du transfert de propriété;
- dans le cas d'un bien immobilier, elle présente des avantages fiscaux; notamment parce que les droits de donation, calculé sur la valeur du bien, sont perçus immédiatement; ainsi, donner un bien immobilier aujourd'hui, lorsqu'on suppose qu'il aura pris de la valeur demain, est généralement avantageux.

A noter que le peuple genevois se prononcera en février 2004 sur l'abrogation des impôts de donation en ligne directe et entre époux.

C. G.